

DEPARTEMENT : MARNE  
ARRONDISSEMENT : CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
CANTON : ARGONNE, SUIPPE ET VESLE  
COMMUNE : SAINTE-MENEHOULD

REPUBLIQUE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 11/06/2018

Reçu en préfecture le 11/06/2018

Affiché le

ID : 051-215104712-20180606-44\_2018-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de  
Convocation :  
30 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente mai, nous, Maire de la Ville de SAINTE-MENEHOULD, avons convoqué le Conseil Municipal, en séance ordinaire, le six juin deux mille dix-huit à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Bertrand COUROT Maire.

Date  
d'Affichage :  
12 juin 2018

Présents : COUROT Bertrand, CAMUS Mireille, DRUET Sylvain, GOULET François, EL HAMRAOUI Imane, LOUVIOT Jean-Pierre, TESSIER Frédéric, KREBS Laurent, NOTAT Marcel, VALLET Annie, BASTA Rada, SANAA Halima, VERDELET Jean-Marc, POUYET Pierre, MAYEUX Françoise, MATHIOTTE Julie, CREMMER Bénédicte et AIMONT Olivier

Nombre de  
membres en  
exercice : 27

Absents ou excusés : BROUART Paulette, COLINET Jean-Pierre, DESTREZ Philippe, IDENN Pascal, LALAQUE Virginie, HASSANI Sabrina, VEGAS Aurélie, BLOND Michèle et IGIER Thierry

Présents : 18  
Votants : 22  
Pouvoirs : 4

Procurations : BROUART Paulette à COUROT Bertrand  
COLINET Jean-Pierre à CAMUS Mireille  
LALAQUE Virginie à COUROT Bertrand  
IGIER Thierry à MATHIOTTE Julie

Secrétaire de séance : Imane EL HAMRAOUI

N°044/2018

MODIFICATION DE  
LA DEMANDE  
D'AUTORISATION  
DE  
DEFRICHEMENT

LE BOIS DU ROY

Le maire expose à l'assemblée,

Qu'en date du 5 mars 2018, le conseil municipal avait délibéré sur la demande d'autorisation de défrichement par délibération N°017/2018,

Que le service instructeur a demandé des modifications de ce document, telles que mentionnées ci-dessous :

- suppression des termes « la surface déboisée sera de 18 ha »
- précision sur le calendrier de défrichement qui se fera dans les cinq premières années et non pas sur dix ans,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte de modifier la délibération N°017/2018 de la façon suivante :

- suppression des termes « la surface déboisée sera de 18 ha »
- précision sur le calendrier de défrichement qui se fera dans les cinq premières années et non pas sur dix ans,



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme,  
Sainte-Ménéhould, le 7 juin 2018  
Le Maire  
Bertrand COUROT